

# MAIRIE D'USSY SUR MARNE

DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE  
ARRONDISSEMENT DE MEAUX  
CANTON DE LA FERTE-SOUS-JOUARRE

## ARRETE PORTANT REGLEMENTATION DU STATIONNEMENT DES VEHICULES POIDS LOURDS DE PLUS DE 3.5 T du 24 octobre 2019 N° 2019/34

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et les articles L.2212-2, L2213-1 et suivants,

VU le Code de la Route,

**Considérant** que le stationnement des véhicules poids lourds de plus de 3.5 T sur la voie publique compromet la sécurité et la commodité de la circulation sur l'agglomération d'Ussy sur Marne,

**Considérant** le stationnement continu de véhicules poids lourds le long de la rue du Bac - 77260 Ussy sur Marne,

Le Maire de la Commune d'Ussy sur Marne

### ARRETE

**Article 1 :** Le stationnement des véhicules poids lourds de plus de 3.5 T est désormais interdit dans la rue du Bac à Ussy sur Marne (77260), sauf dérogations (manifestations diverses, travaux...).

**Article 2 :** Monsieur le Maire de la Commune de Ussy sur Marne, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté

LE MAIRE  
Mairie d'Ussy sur Marne  
Pierre HORDÉ  
(Seine-et-Marne)

